

Publication d'éléments de rémunération de dirigeants mandataires sociaux effectuée en application du code Afep-Medef de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées de juin 2018

Attribution conditionnelle d'Actions au Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration du 18 avril 2019

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2018 (quinzième résolution), le Conseil d'Administration a décidé, le 18 avril 2019, sur proposition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations, l'attribution conditionnelle de 24 000 actions de performance à Monsieur Jean-Paul Agon, Président-Directeur Général de L'Oréal. Cette attribution s'inscrit dans la politique de rémunération 2019 définie par le Conseil d'Administration du 7 février 2019 et approuvée par l'Assemblée Générale du 18 avril 2019.

L'acquisition définitive de ces actions est soumise à la réalisation de conditions de performance qui sera constatée au terme d'une période d'acquisition de 4 ans à compter de la date d'attribution. Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra, pour une moitié d'entre elles, de la croissance du chiffre d'affaires cosmétique comparable par rapport à celle des plus grands concurrents directs de L'Oréal, et pour l'autre moitié, de l'évolution du résultat d'exploitation consolidé du groupe L'Oréal.

Monsieur Jean-Paul Agon conservera sous la forme nominative, jusqu'à la cessation de ses fonctions de Président-Directeur Général de L'Oréal, 50 % des actions qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, Monsieur Jean-Paul Agon s'est engagé, comme pour les attributions précédentes, à ne pas recourir à des opérations de couverture du risque sur les actions de performance, et ce jusqu'à la fin de la période de conservation susmentionnée.

Cette décision s'inscrit dans le cadre plus large de l'attribution conditionnelle de 843 075 actions à 2 107 bénéficiaires, correspondant à 0,15 % du capital social. L'attribution au bénéfice de Monsieur Jean-Paul Agon représente 2,85 % du total de l'attribution et 0,004 % du capital social au 15 avril 2019.

Versement de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2018

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, et suite à l'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 avril 2019 de la septième résolution, la rémunération variable annuelle de M. Jean-Paul Agon, soit un montant de 2 045 998 euros bruts au titre de l'exercice 2018, lui sera versée fin avril 2019.

- Document de Référence 2018 : www.loreal-finance.com/fr/document-de-reference

« Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres L'Oréal. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant L'Oréal, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en version anglaise sur notre site Internet www.loreal-finance.com. Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. »

Contacts L'ORÉAL (standard : 01.47.56.70.00)

Actionnaires individuels et Autorités de Marché

M. Jean Régis CAROF
Tél : 01.47.56.83.02
jean-regis.carof@loreal.com

Analystes financiers et Investisseurs Institutionnels

Mme Françoise LAUVIN
Tél : 01.47.56.86.82
francoise.lauvin@loreal.com

Journalistes

Mme Stéphanie CARSON-PARKER
Tél : 01.47.56.76.71
stephanie.carsonparker@loreal.com